

SOMMAIRE

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION.	4
A. Catégorisation des équipes.	4
1. Equipes françaises.	4
2. Equipes partenaires de l'organisation	4
3. Equipes étrangères	4
4. Equipes transfrontalières.	5
5. Equipes internationales.	5
6. Equipes spéciales.	5
B. Priorité à l'engagement.	5
C. Composition des équipes.	6
D. Chevaux.	7
1. Conditions de races et de poids minimal autorisées par paire	7
2. Sexe	7
3. Age.	7
4. Identification et vaccination.	7
5. Critères de poids pour taille.	8
6. Entraînement	11
E. Meneurs et grooms.	11
1. Qualification	11
2. Responsabilités et assurance	11
3. Tenue	12
F. Voitures hippomobiles.	12
1. Voiture de marathon	12
2. Voiture typique ou traditionnelle	12
3. Voitures pour les étapes de liaison	12
G. Harnais.	13
1. Qualité.	13
2. Quantité.	14
H. Transmissions	14
1. Chef d'équipe	14
2. Liaison ligne de chronométrage et relais	14
3. Liaison à l'intérieur des équipes	14
I. Véhicules automobiles.	15
1. Véhicules autorisés sur l'itinéraire attelage	15
2. Véhicules non autorisés sur la totalité de l'itinéraire attelage.	16
3. Routiers	16
J. Maréchalerie et vétérinaires.	17
1. Maréchalerie.	17
2. Vétérinaires.	17
K. Inscriptions de parrainage - information du public.	17
1. Inscriptions réservées à l'organisation.	17
2. Inscriptions réservées aux équipes	17
3. Information du public	18
II. ENGAGEMENTS ET RECONNAISSANCE	18
A. Pré-engagements.	18
B. Engagements définitifs.	19
C. Reconnaissance d'itinéraire.	19
III. PRISE EN CHARGE PENDANT LA COURSE	20
A. Accueil des chevaux	20
B. Accueil des équipes.	20
IV. LES EPREUVES SPECIALES ET MINI SPECIALES	21
A. Ordre de départ.	21
B. Classement des épreuves spéciales et mini spéciale.	21
C. Liste des épreuves possibles	21

V. DEFILES	22
VI. LA ROUTE DU POISSON PROPREMENT DITE.	22
A. Présentation générale.	22
1. Longueur des étapes.	22
2. Condition de participation des chevaux.	22
3. Horaires	22
4. Vitesses et temps accordé.	23
5. Allures.	24
6. Dépassement	24
7. Heure officielle - Chronométrage	24
8. Heures de passage sur la ligne de chronométrage	25
9. Arrêt imposé sur la ligne de chronométrage	25
10. Regroupements	25
11. Départ à Boulogne et arrivée à Chantilly à 4 chevaux	25
B. Incidents en cours d'étape	26
1. Retard trop important d'une équipe	26
2. Pénalités	26
VII. MESURES DE PROTECTION DES CHEVAUX	26
VIII. JURY	28
A. Grand jury.	28
B. Jury d'appel.	28
C. Jury de terrain.	28
D. Jurys des épreuves spéciales	29
E. Examen des résultats.	29
F. Equipe sécurité	29
IX. CLASSEMENT ET PRIX.	30
A. Etapes de route.	30
B. Epreuves spéciales	30
C. Classement combiné	30
D. Le trophée spécial Vatel	31
X. CHANTILLY, DIMANCHE APRES-MIDI.	31

NOTA BENE :
- les modifications par rapport au règlement de la Route du Poisson 2005 sont signalées par un changement de couleur et un trait vertical , et les pénalités par un encadré. Les grandes modifications sont le départ le samedi matin de Boulogne, et la suppression des juges de voiture.

- ANNEXE 1 priorité des équipes
- ANNEXE 2 récapitulatif pénalités
- ANNEXE 3 visa des inspections vétérinaires
- ANNEXE 4 fiche de contrôle vétérinaire
- ANNEXE 5 fiche d'inscription de l'équipe
- ANNEXE 6 fiche d'engagement par paire

PREAMBULE

Créée pour la mise en valeur des chevaux de Trait, la Route du Poisson a pour objet d'aider à préserver le patrimoine génétique qu'ils constituent, à faire vivre le patrimoine culturel qui s'y attache et, en faisant connaître cette richesse au grand public, à promouvoir l'espace rural local - régional et européen, et ses attraits.

Les organisateurs de la Route du Poisson sont attachés à ce que les races les plus lourdes aient autant de chances de se distinguer que les plus légères et le règlement est conçu dans cet objectif, notamment pour ce qui concerne la qualification des chevaux, les handicaps, et les conditions particulières des épreuves spéciales.

En outre, le règlement de la Route 2008, inspiré des règlements précédents, **enrichi des souhaits des Chefs d'Equipe** et intégrant des améliorations apportées par **les règlements de la Route des Vins et du Comté 2006**, et des « 24 heures du Trait Attelé » organisé en Belgique en 2007, contient de nouvelles dispositions destinées à faire en sorte que toutes les équipes puissent « rester dans la course » jusqu'à l'arrivée.

REGLEMENT ROUTE DU POISSON 2008

EDITION N°1 – Mars 2008

I. CONDITIONS DE PARTICIPATION.

A. CATEGORISATION DES EQUIPES.

Chaque équipe est placée sous la responsabilité d'un chef d'équipe ayant autorité sur les membres de l'équipe (meneurs - grooms - accompagnateurs). Il est l'interlocuteur naturel des organisateurs de la manifestation.

Les équipes doivent être présentées par une ou deux autorités hippiques qui attestent en particulier de l'état d'entraînement satisfaisant des chevaux (voir A4-6). Elles doivent recevoir également l'agrément du Comité Organisateur.

Les différentes catégories d'équipe sont les suivantes :

1. Equipes françaises.

F1 Equipe de race présentée par le syndicat hippique de la race et le Délégué National des Haras Nationaux aux chevaux de Trait

F2 Equipe régionale présentée par l'association régionale d'attelage (ou le Comité Régional d'Equitation) et le Délégué Régional des Haras concerné

Une équipe régionale peut couvrir plusieurs régions limitrophes.

F3 Equipe départementale présentée par le Comité Départemental d'Equitation et le Délégué Régional des Haras concerné géographiquement

F4 Autres équipes françaises présentées par une autorité hippique reconnue

2. Equipes partenaires de l'organisation

P1 : Bienvenue à la Ferme en Picardie

3. Equipes étrangères

E1 Equipe de race Présentée par le syndicat d'élevage tenant le stud-book de la race

E2 Equipe nationale Présentée par une autorité hippique nationale reconnue

E3 Autres équipes étrangères Présentées par une autorité hippique reconnue

4. Equipes transfrontalières.

Elles sont composées de couples meneurs - chevaux venant de plusieurs pays frontaliers. Elles doivent être présentées par une autorité hippique reconnue de chacun des pays.

B1 - La France est l'un des pays.

B2 - La France n'est pas l'un des pays.

5. Equipes internationales.

Elles doivent être composées de couples meneurs - chevaux venant d'au moins trois pays différents.

I1 Equipe de race

Présentée par le syndicat d'élevage tenant le stud-book de la race dans son berceau d'origine

I2 Autres équipes internationales

Présentées par une autorité hippique reconnue

6. Equipes spéciales.

Il s'agit d'équipes formées sur un critère commun original et d'intérêt général, présentées par un organisme reconnu. Il appartient au Comité Organisateur d'apprécier le caractère « spécial » de l'équipe.

S1 Equipes spéciales nationales.

S2 Equipes spéciales internationales (3 nationalités).

NB : Sont considérées comme équipe de race, **les équipes disposant de 80% de chevaux inscrits au stud-book de ladite race (soit 18 chevaux sur 22)**. Les certificats d'origine portant mention de l'inscription au stud-book de la race seront présentés lors de la pesée au Touquet.

Il ne peut être accepté l'engagement que d'une seule équipe de race par race, de région par région, de département par département, nationale par pays.

B. PRIORITE A L'ENGAGEMENT.

Les organisateurs prévoient la participation **de 18 équipes**. Si le nombre d'engagements reçus complets et dans les délais est supérieur à ce chiffre, les équipes seront retenues parmi les équipes ayant participé à l'édition précédente dans la même catégorie puis parmi les nouvelles équipes selon les priorités suivantes :

F1 P1 I1 E1 S2 S1 E2 B1 B2 E3 I2 F2 F3 F4 (cf. annexe 1)

C. COMPOSITION DES EQUIPES.

Une équipe est composée de **11 paires de chevaux**.

La composition exacte des **11 paires** devra être connue après les opérations de toise et de pesée et avant le début des épreuves, c'est à dire **avant le jeudi 18 septembre 12h**.

Chaque paire est conduite par un meneur accompagné d'un ou deux grooms. Pour un même attelage, meneur et grooms sont interchangeables pendant la course dans la mesure où les grooms peuvent prétendre à la qualité de meneur.

Chaque meneur ou groom n'est en principe attaché qu'à un seul attelage. Il peut prendre les guides d'un deuxième attelage pendant la course pour remplacer un meneur indisponible.

Le chef d'équipe, s'il peut prétendre à la qualité de meneur, a la possibilité de remplacer l'un quelconque des meneurs de son équipe pour un maximum de 2 étapes. Il doit, dans ce cas, donner tout pouvoir décisionnel, ainsi que le moyen par lequel il communique avec l'organisation, à un délégué. Ce dernier doit être connu avant le départ de la course.

Chaque équipe nommera un correspondant d'équipe. Il assure le lien entre l'équipe et l'organisation générale ; il peut être le chef d'équipe.

Chaque équipe est ainsi composée de :

- **22 chevaux**
- 30 à 50 personnes,
- 3 à 5 voitures hippomobiles (dont une voiture de route de Boulogne/Mer à Chantilly et **une voiture de réserve**), voire davantage pour les défilés.
- 6 à **11 camions**,
- **1 à 4 voitures maximum d'assistance technique.**

Le choix d'une onzième paire est motivé par le positionnement horaire de certaines spéciales par rapport au routier, et par les animations obligatoires ne comptant pas pour le classement général.

Doivent être prévus dans la composition de l'équipe :

- 1 chef d'équipe
- 1 correspondant d'équipe
- **1 vétérinaire**
- **1 maréchal ferrant**
- **11 meneurs**
- **11 grooms**
- **22 accompagnateurs**

D. CHEVAUX.

RAPPEL : LA ROUTE DU POISSON A ETE CREEE POUR LES CHEVAUX DE TRAIT.

1. Conditions de races et de poids minimal autorisées par paire

Les paires de chevaux devront répondre à des critères de poids en fonction de la taille, les répartissant en catégories : légers, sans handicap, semi-lourds, lourds et non admis (cf. & 5 et tableau).

Les paires dont les deux parents, pour chaque cheval, sont d'une race de trait d'un Stud Book sont admises si elles sont classées dans les catégories « légers », sans handicap, semi-lourds et lourds. (Race des parents inscrite clairement sur le document d'origine).

Les autres paires, dont au moins un des parents n'est pas d'une race de trait d'un Stud Book ou dont on ne peut déterminer l'origine, sont admises si elles sont classées dans les catégories sans handicap, semi-lourds ou lourds. Elles ne sont pas admises en catégorie « légers ».

2. Sexe

Hongres ou femelles.

Les entiers seront acceptés sous réserve d'avoir été déclarés comme tels à l'engagement.

Les juments suitées seront également acceptées mais seront disqualifiées par les membres du jury ou les vétérinaires au premier signe de fatigue d'elles-mêmes ou de leur poulain.

3. Age.

Quatre ans et plus.

4. Identification et vaccination.

Les contrôles d'identification, de vaccination et d'allures seront effectués le **mercredi 17 septembre toute la journée et le jeudi 18 septembre jusqu'à 12h au Touquet**. Les chevaux seront de plus toisés et pesés.

Il est demandé aux chefs d'équipe d'assister ou de se faire représenter durant les opérations de toisage et de pesée avec les fiches d'engagement par paire (annexe 6) et les fiches de visa des inspections vétérinaires (annexe 3) pré-remplies.

Le document d'identification original avec signalement descriptif et graphique est obligatoire et devra être présenté lors de la visite vétérinaire.

Le document d'identification doit comporter la mention des vaccinations. Les chevaux français devront être à jour de leurs vaccinations pour la grippe conformément à la réglementation générale des compétitions équestres en France.

Les chevaux étrangers devront être à jour des vaccinations exigées pour les épreuves **de sports équestres internationales (règlement FEI)**.

Attention : l'équipe dont les vaccinations des chevaux ne seraient pas à jour ou dont le certificat ne serait pas en ordre se verront infliger une amende de 100 € par cheval, payable sur place.

L'identification par transpondeur norme ISO 11784, pouvant être lu par un lecteur ISO 11785, est obligatoire.

L'organisation n'assure pas la pose de transpondeur.
C'est pourquoi, les chevaux devront être pucés avant l'envoi des dossiers d'engagement.

5. Critères de poids pour taille.

Sont considérées la moyenne des poids (PM) et la moyenne des tailles (TM) des deux chevaux d'une même paire.

La taille moyenne permet de calculer le poids moyen de base définie par la formule :

$$\text{PMB} = 500 + 9 (\text{TM} - 138)$$

PMB: Poids Moyen de Base en kg.

TM : Taille Moyenne en cm.

Au dessous de 575 kg de poids moyen, la paire n'est pas qualifiée.
Au-dessous d'1m48 de taille moyenne, la paire de chevaux n'est pas qualifiée.
Au-delà de 1m77, le poids moyen de base est indépendant de la taille ; il est égal à 850kg.

Si le poids moyen est inférieur au poids moyen de base, de plus de 7% et de moins de 14%, à condition que les deux chevaux soient issus exclusivement de parents de race trait, l'équipage est tout de même qualifié mais il subit un handicap de vitesse. (Pas de chevaux croisés ou d'origine non constatée dans la catégorie « légers »).

Si le poids moyen est inférieur de plus de 14% au poids moyen de base, l'équipage ne peut pas participer au routier et à l'ensemble des épreuves de la Route du Poisson.

Si le poids moyen est supérieur de plus de 6% au poids moyen de base, l'équipage bénéficie d'un temps accordé majoré de 3%.

Si le poids moyen est supérieur de plus de 10% au poids moyen de base, l'équipage bénéficie d'un temps accordé majoré de 6%.

Coefficient de temps

PM > 1.10 PMB	Temps accordé majoré de 6%	1.06
1,10 > PM > 1.06 PMB	Temps accordé majoré de 3%	1.03
1,06 PMB > PM > 0,93 PMB	Temps accordé	1
0,93 PMB > PM > 0.86 PMB	Temps accordé réduit de 5%	0.95
PM < 0,86 PMB	Non qualifié	

Exemples :

1) Une **paire** de chevaux issue de parents tous 2 qualifiés Trait

Taille Moyenne 1.65m

Poids Moyen 650kg

PMB=743 kg

Poids minimum catégorie légers=639 kg

Poids minimum catégorie sans handicap=691 kg

639<650<691

1bis) Une **paire** de chevaux dont l'un (ou les deux) est issu de parents non qualifiés Trait

Taille Moyenne 1.65m

Poids Moyen 650kg

PMB=743 kg

Poids minimum catégorie légers=639 kg

Poids minimum catégorie sans handicap=691 kg

639<650<691

Le temps accordé sera réduit de 5%.

La paire n'est pas qualifiée

2) Une **paire** de chevaux

Taille Moyenne 1.59m

Poids Moyen 650kg

PMB=689 kg

Poids minimum catégorie sans handicap=641 kg

Poids minimum catégorie semi-lourds=730 kg

641<650<730

Pas de handicap

3) Une **paire** de chevaux

Taille Moyenne 1.62m.

Poids Moyen 770kg.

PMB=716 kg

Poids minimum catégorie semi-lourds =759kg

Poids minimum catégorie lourds =788 kg

759<770<788

Le temps accordé sera majoré de 3%.

4) Une **paire** de chevaux

Taille Moyenne 1.60m.

Poids Moyen 800kg

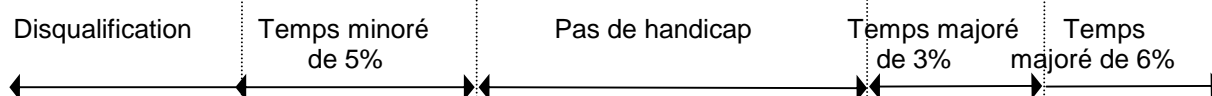
PMB=698 kg

Poids minimum catégorie lourds=768kg
800>768

Le temps accordé sera majoré de 6%.

TABLEAU DES HANDICAPS par paire

Taille (en m)	Poids Minimum Catégorie légers (en kg)	Poids Minimum Catégorie Sans Handicap (en kg)	Poids Moyen de Base PMB (en kg)	Poids Minimum Catégorie Semi-Lourds (en kg)	Poids Minimum Catégorie Lourds (en kg)
1,48	575	575	590	625	649
1,49	575	575	599	635	659
1,5	575	575	608	644	669
1,51	575	575	617	654	679
1,52	575	582	626	664	689
1,53	575	591	635	673	699
1,54	575	599	644	683	708
1,55	575	607	653	692	718
1,56	575	616	662	702	728
1,57	577	624	671	711	738
1,58	585	632	680	721	748
1,59	593	641	689	730	758
1,6	600	649	698	740	768
1,61	608	658	707	749	778
1,62	616	666	716	759	788
1,63	624	674	725	769	798
1,64	631	683	734	778	807
1,65	639	691	743	788	817
1,66	647	699	752	797	827
1,67	654	708	761	807	837
1,68	662	716	770	816	847
1,69	670	724	779	826	857
1,7	678	733	788	835	867
1,71	685	741	797	845	877
1,72	693	750	806	854	887
1,73	701	758	815	864	897
1,74	709	766	824	873	906
1,75	716	775	833	883	916
1,76	724	783	842	893	926
1,77	731	791	850	901	935



Non qualifiés | paire dont les parents sont inscrits à un SB

Non qualifiés | Autres paires

Poids Minimum Catégorie légers : = 0.86 PMB
 Poids Minimum Catégorie Sans Handicap : = 0.93 PMB
 Poids Minimum Catégorie Semi-Lourds : = 1.06 PMB
 Poids Minimum Catégorie Lourds : = 1.10 PMB

6. Entraînement

Le chef d'équipe doit s'assurer que l'entraînement de ses chevaux est satisfaisant et permettra à ceux-ci d'effectuer sans essoufflement ni fatigue excessive les épreuves de la Route du Poisson.

Pour cela, il est invité à organiser dans les mois précédents la course des épreuves qualificatives auxquelles il devra convier les autorités hippiques devant cautionner l'équipe auprès des organisateurs (voir I - A 1). Il pourra également utilement y convier la presse régionale ou nationale pour une meilleure promotion de l'événement.

E. MENEURS ET GROOMS.

1. Qualification

Les meneurs et les grooms âgés de moins de 16 ans devront être accompagnés dans la voiture hippomobile d'une personne tutrice majeure.

Les meneurs doivent justifier de suffisamment de pratique : le diplôme du 4e galop d'attelage est exigé pour les meneurs français.

Par dérogation, les meneurs ayant participé à l'une des précédentes éditions "les 24 heures du cheval de trait" pourront en être dispensés, à condition d'en faire la demande au moment de l'engagement.

Les meneurs étrangers doivent posséder une attestation de pratique suffisante de l'attelage délivrée par une autorité hippique officielle de leur pays.

ATTENTION : tout meneur ayant été médaillé à un championnat national ou international n'est pas admis sur l'épreuve spéciale marathon « choisissez vos points ».

Le chef d'équipe fournira une attestation sur l'honneur en indiquant le nom du meneur et qu'il fait partie de la catégorie pouvant participer à cette épreuve.

2. Responsabilités et assurance

Les meneurs et grooms français doivent **obligatoirement** être titulaires de la licence officielle de pratiquant délivrée par la Fédération Française d'Équitation.

Les meneurs ou grooms étrangers, non titulaires de la licence française de pratiquant, ne seront admis à prendre le départ que s'ils peuvent présenter une attestation d'assurance en bonne et due forme, couvrant la pratique de l'attelage en compétition.

L'ensemble de l'itinéraire n'étant pas fermé à la circulation, le respect du Code de la route s'impose tout au long du routier. Les participants sont tenus au respect des ordres, consignes et prescriptions édictés par les forces de l'ordre (gendarmerie, polices nationale ou municipale) et par les commissaires officiels de l'organisation identifiables à leur tenue vestimentaire.

Attention : les chefs d'équipe doivent contracter une assurance collective couvrant au minimum la responsabilité civile de l'équipe.

Ils devront en fournir l'attestation aux organisateurs au maximum le jour de l'arrivée au Touquet.

3. Tenue

Il est demandé au meneur et aux grooms de revêtir une tenue correcte avec coiffure.

Un costume régional sera particulièrement apprécié.

Le meneur doit avoir en permanence un fouet en main sous peine d'une **pénalité de 100 points**.

Le meneur et exclusivement le meneur sous peine de **pénalité de 100 points**, portera le dossard correspondant à la paire de chevaux. Si le dossard ne correspond pas à la paire de chevaux une **pénalité de 180 points** sera infligée.

ATTENTION : Les dossards sont à rendre aux organisateurs : Prix 15 € /dossard non rendu. Une **caution de 70 €** sera demandée au Touquet et rendue une fois la caisse de produits de la mer et l'ensemble des dossards remis au secrétariat à Chantilly entre 14h et 15h.

Les équipes auront la possibilité de porter les couleurs du ou des sponsor(s) qui les parrainent, **et devront s'équiper de vêtements à bandes fluo pour être bien vues pendant la nuit.**

F. VOITURES HIPPOMOBILES.

Les voitures à prévoir de façon impérative sont les suivantes :

1. Voiture de marathon

Cette voiture devra être conforme au règlement des épreuves d'attelage officielles organisées par la Fédération Equestre Internationale pour les attelages de chevaux de trait en paire : 350 kg minimum, 2 essieux, voie minimum 125 cm, freins.

2. Voiture typique ou traditionnelle

Pour les défilés la voiture doit être d'inspiration rurale ou maritime rappelant si possible l'origine géographique de l'équipe.

Elle pourra être chargée de produits agricoles ou de la mer pour le plus grand plaisir du public et des médias. Elle peut être à 1 ou 2 essieux. Aucune condition de fabrication n'est imposée ; elle doit cependant répondre à des critères minimaux de solidité et de sécurité. Les simples plateaux agricoles sont interdits.

3. Voitures pour les étapes de liaison

Les étapes seront effectuées, sauf cas de force majeure, avec la même voiture hippomobile. Il est cependant conseillé aux équipes de prévoir une voiture de remplacement positionnée aux relais en avant de la course ou **portée** par la voiture suiveuse.

Attention : le timon et les palonniers font partie intégrante de la voiture sauf problème de casse.

Il faut une longueur de timon minimale permettant une aisance d'au moins 50 cm. Les chevaux ne doivent pas manquer d'aisance. Ceci est valable pour toutes les épreuves, y compris expressément pour le marathon : le timon se mesure dans l'axe de la marche, entre la verticale du pare crotte et la tête du timon.

Le siège situé à la gauche du meneur est en permanence à la disposition de l'organisation qui pourra y faire monter (sauf pour les Hardis Mareyeurs) une personne du choix de l'organisation. Si l'équipe souhaite utiliser le siège pour un de ses partenaires, elle doit en faire la demande à la personne désignée par l'organisation.

Les voitures de routier entre Boulogne et Chantilly, qui peuvent être une voiture de marathon, doivent être particulièrement résistantes pour pouvoir supporter les 300 km de course. Les systèmes de roulement seront vérifiés et lubrifiés. Elles comporteront obligatoirement un frein et un dispositif d'éclairage efficace et adapté.

Elles doivent avoir deux essieux. Les roues à bandages caoutchouc sont conseillées. Les roues à pneus sont interdites.

- Une caisse (70 / 55 / 20 cm environ) remplie de poissons fournie par l'organisateur sera placée à l'arrière de la voiture au départ de la course à Boulogne/Mer. Elle sera remplacée dans un lieu à déterminer par une caisse de produits dérivés de la mer (meilleure conservation) à transporter jusqu'à Chantilly.
- La voiture vide devra peser un minimum de 350 kg.
Les voitures hippomobiles pour les étapes de liaison seront inspectées par le jury au Touquet. **Pour les épreuves et étapes à 4 chevaux, la même voiture peut être utilisée.**

G. HARNAIS.

Système autorisé pour atteler :

- 1 mousqueton au bout de chaque palonnier solidaire de la voiture (pas de double palonnier). Il est conseillé d'employer des palonniers suffisamment larges pour éviter que les traits ne blessent les chevaux.
- 1 anneau au bout de chaque trait
- pour les chaînes, un mousqueton par cheval

Précisions :

Pour les relais normaux ou chronométrés ou rapides ou à 4 :

- les traits sont terminés par des anneaux et les windchards sont sur la voiture (ou les palonniers)
- chaînes : par sécurité chaque cheval doit pouvoir être détaché rapidement (windchard) du timon et de l'autre cheval quand ils sont à la voiture ou l'un de l'autre quand ils sont en attente (utilisation de la chaîne comme alliance) mettre le nombre de mousquetons nécessaires

1. Qualité.

Les harnachements devront être propres et en bon état. Les points suivants peuvent notamment être contrôlés :

- Etat général des harnais, coutures, enchapures, bouclerie, principalement celui des guides, des traits et des chaînes (pour les traits en corde : il est conseillé de prévoir plusieurs jeux de gaines protectrices).
- Dans le cas de colliers, ils doivent être parfaitement à la taille des chevaux, les matelassures en bon état.

- Les harnais anciens qui paraissent "bons" seront particulièrement inspectés : les cuirs restés longtemps sans servir se dégradent même si on les huile à nouveau.
Pour des raisons de sécurité, les harnais munis de reculements sont fortement recommandés. La qualité et la sécurité de la Route du Poisson exigent le respect de ces points techniques.

2. Quantité.

Chaque paire de chevaux devra disposer de ses propres harnais bien ajustés dont les traits auront été au préalable adaptés à la voiture de course (ou éventuellement à celle de remplacement). Les relais pourront ainsi s'effectuer rapidement, les chevaux prenant le départ attendant au relais déjà garnis.

Il est indispensable de prévoir dans la voiture hippomobile de course des éléments de harnachement de secours.

H. TRANSMISSIONS

Pour le bon déroulement de la course, il est nécessaire de prévoir des liaisons téléphoniques entre l'organisation et l'équipe.

1. Chef d'équipe

Chaque chef d'équipe **et son délégué** doivent se munir d'un téléphone portable. Ils en communiquent les numéros à l'organisateur à l'occasion de la réunion des chefs d'équipe au Touquet.

De son côté, l'organisateur communique aux chefs d'équipe une liste de numéros utiles (direction de course, grand jury, services d'urgence, etc...)

Le chef d'équipe - **et son délégué** - doivent pouvoir être joints à tout moment, ce qui interdit que les téléphones soient basculés sur messagerie et implique qu'ils soient toujours entre les mains de personnes habilitées à répondre, même en pleine nuit.

L'attention des équipes étrangères est retenue sur le fait qu'elles doivent se munir de téléphones compatibles avec le réseau français ; **ces téléphones doivent être entre les mains de personnes parlant français.**

2. Liaison ligne de chronométrage et relais

Il appartient à chaque équipe d'aviser le commissaire présent sur la ligne de chronométrage de l'arrivée de son attelage dans les 500 m.
A charge du commissaire d'informer le relais.

3. Liaison à l'intérieur des équipes

Elles sont libres

Chaque équipe organisera la liaison entre son attelage et la voiture suiveuse.

I. VEHICULES AUTOMOBILES.

RAPPEL : la route du poisson est organisée pour les attelages et non pour les 4x4.

1. Véhicules autorisés sur l'itinéraire attelage

a) Voiture suiveuse de l'équipe

- Définition

Entre Boulogne et Chantilly, sur une partie des étapes de liaison de jour et sur les étapes de nuit, l'attelage de chaque équipe est suivi d'un véhicule automobile d'assistance technique appartenant à l'équipe, chargé d'aider l'attelage à trouver sa route, en s'aidant du fléchage et balisage et des indications sur le "routier attelage" (CD ROM remis à chaque équipe).

- Identification : bandeau équipe

La voiture suiveuse sera présentée au Touquet le vendredi matin (heure et lieu affichés au secrétariat)

Elle sera identifiée et agréée comme véhicule suiveuse de l'équipe. A ce titre, **ce sera le seul véhicule automobile de l'équipe autorisé à parcourir une partie de la route des attelages**. Le type et le numéro d'immatriculation de la voiture suiveuse sera à fournir par le chef d'équipe à l'organisation sur le site du Touquet.

- Distance et signalisation de sécurité.

La distance entre la voiture suiveuse et l'attelage doit être maintenue à 100 mètres minimum de jour et 25 mètres minimum de nuit.

L'utilisation de gyrophares est interdite de jour comme de nuit, seuls les feux de détresse sont autorisés, afin d'attirer l'attention des autres usagers sur la lenteur du déplacement des attelages sur les axes fréquentés.

La voiture suiveuse est autorisée à devenir ouvreuse sur les chemins forestiers de nuit. Une pénalité de 100 points sera appliquée si la voiture suiveuse arrive au relais devant son attelage.

- Etapes « Aventure »

Certaines étapes de jour seront entièrement réservées aux attelages. Les voitures suiveuses, sous peine de pénalité de 600 points, seront alors détournées sur l'itinéraire camion et dans ce cas une zone d'attente spéciale voiture suiveuse sera prévue aux relais.

En cas d'incident, le jury peut autoriser la voiture suiveuse de l'équipe à pénétrer **dans le sens de la course** sur la zone de l'étape aventure pour prêter assistance.

- Au relais

Après avoir franchi la ligne de chronométrage, la voiture suiveuse peut être détournée du relais lorsque la place à l'intérieur du relais n'est pas suffisante, cette précision sera portée sur le "Routier Attelage". Dans le cas contraire, elle sera admise à pénétrer dans le relais et devra venir stationner sur l'emplacement que lui indiquera un commissaire du relais reconnaissable à sa tenue vestimentaire. Elle attendra là que l'attelage de son équipe soit prêt à repartir.

Si malgré les indications du "routier attelage" et celles des commissaires du relais la voiture de suiveuse pénètre dans le relais sans autorisation, l'équipe est pénalisée de 300 points sur le routier.

b) Voitures de l'organisation

Les voitures de la sécurité, de l'organisation, des jurys et vétérinaires et des commissaires peuvent se déplacer sur tout l'itinéraire attelage, y compris sur les tronçons « aventure ».

2. Véhicules non autorisés sur la totalité de l'itinéraire attelage.

L'itinéraire attelage emprunte soit certains chemins forestiers et ruraux interdits à la circulation automobile, soit des routes où la circulation reste ouverte, l'organisation ne peut y réglementer les véhicules du public, la presse etc...

Mais les camions et tous les véhicules des équipes, chef d'équipe, accompagnateurs assistance technique (maréchaux ferrant, selliers, vétérinaires, voiture hippomobile de secours, etc...) sont interdits sur la totalité de l'itinéraire attelage.

Le N° d'immatriculation de tout véhicule qui sera surpris à emprunter la route des attelages en contrevenant aux indications du "routier camions" sera relevé par les membres du jury et de l'organisation.

La pénalité par infraction sera 600 points pour avoir emprunté la route des attelages
Cette pénalité sera appliquée après vérification de l'appartenance du véhicule à l'équipe.

Seulement une nécessité impérieuse d'intervention autorisée par un membre du jury, consécutive à l'arrêt de l'attelage au cours d'une étape pour épuisement, boiterie ou blessure d'un cheval, ou problème sur la voiture, permettra l'accès dans le sens de la course aux véhicules de l'équipe.

Il est conseillé aux équipes d'avoir une voiture hippomobile portée par le véhicule de liaison. Attention la traction de ce véhicule est interdite sur l'itinéraire.

Les véhicules d'accompagnement ou d'assistance ne devront pas porter de bandeau de pare-brise pouvant prêter à confusion avec ceux fournis par l'organisation, mais auront sur la portière un autocollant du logo de la route, leur donnant accès au parking camion.

3. Routiers

Un CD-ROM sera fourni aux équipes qui précisera l'itinéraire des attelages, les dénivelés, la ligne de chronométrage (placée en amont du relais), le plan des relais.

Les étapes « aventure » (distance et vitesse indiquée) sans voiture suiveuse ne figureront pas sur le CD Rom. Une carte sera remise au meneur au départ du relais afin qu'il suive lui-même son itinéraire.

Pour toutes les étapes, y compris les étapes « aventure », la sortie et l'arrivée dans les relais seront balisées, avec indication de 1 km et 500m de la ligne de chronométrage.

Les cartes en couleur de l'itinéraire des étapes « aventure » seront remises au meneur par le jury de terrain au relais de départ 10 minutes avant l'heure théorique de départ de son équipe.

Tous les autres véhicules, non autorisés sur l'itinéraire attelage, circuleront sur l'A16 ou la nationale 1, l'organisation fournissant les itinéraires d'accès et de départ obligatoire de chaque relais et les parkings camions (cd-rom).

NB : les itinéraires Attelages et camions, ainsi que les parkings camions seront indiqués par des flèches de couleurs différentes.

A l'intérieur et autour du relais, tous les membres des équipes sont tenus de se conformer aux instructions du chef de relais.

J. MARECHALERIE ET VETERINAIRES.

1. Maréchalerie.

Il est impératif que chaque équipe dispose de son propre maréchal-ferrant.

Il est recommandé d'utiliser des pointes de tungstène adaptées au bitume et macadam pour trotter sans risque en descente.

2. Vétérinaires.

Des vétérinaires officiels désignés par les organisateurs sont présents sur toute la course pour contrôler et observer la réaction des chevaux à l'effort qui leur est demandé.

Les vétérinaires officiels ont un rôle réglementaire ; ils peuvent cependant intervenir en cas de nécessité.

Il est toutefois demandé aux équipes d'intégrer leur propre vétérinaire d'intervention dans leur logistique.

K. INSCRIPTIONS DE PARRAINAGE - INFORMATION DU PUBLIC.

1. Inscriptions réservées à l'organisation.

Les organisateurs se réservent le droit d'utiliser au profit des collectivités ou entreprises finançant la course les espaces suivants :

- le côté gauche de la voiture hippomobile de course devra pouvoir accueillir un logo d'une dimension maximum de 0,1 m².
- le meneur est porteur d'un dossard pouvant comporter des logos de sponsor sur la partie poitrine et sur la partie dorsale. Le costume du passager placé par l'organisation pourra également être le support de logos. ,
- la caisse de poissons puis celle de produits dérivés de la mer pourront être utilisées comme support d'image commerciale par le comité d'organisation.
- la voiture suiveuse recevra sur son pare-brise un bandeau collant avec le logo de la Route du Poisson qui officialisera ce véhicule (dimension maximale 15 cm x 130 m). Le capot du même véhicule devra ménager un emplacement d'une dimension maximale de 50 cm x 50 cm pour un logo d'un sponsor de la course, réservé à l'organisation.
- les camions pourront recevoir, sur chaque portière, un placard de l'organisation (logo Route du Poisson et/ou sponsor) de dimension maximale 50 cm x 50 cm.
- les chevaux des équipes distinguées à la remise des prix pourront être habillés de couvertures comportant des emblèmes commerciaux.

2. Inscriptions réservées aux équipes

Les espaces suivants sont laissés à la discrétion des équipes :

- voiture hippomobile de course :
 - Espace de 0.1 m² maximum sur le côté droit de la voiture
 - bannière(s)
- camions : surfaces non limitées (sauf les portières).
- véhicules automobiles d'accompagnement et voiture ouverte : surfaces non limitées - tenue vestimentaire des équipes, y compris meneurs et grooms.
- couvertures des chevaux aux étapes ou à la remise des prix.

N.B : Sont interdits :

- l'utilisation des œillères ou de capuchons comme support de logo ou marque commerciale.
- l'usage de tout slogan publicitaire.

* **Tout manquement aux règles** ci-dessus décrites entraînera une pénalité de 180 points pour chaque irrégularité. Les constats de ces irrégularités pourront être faits par tous les membres du jury.

Les sponsors des équipes ne peuvent pas disposer d'emplacement le long de l'itinéraire pour des banderoles.

3. Information du public

Afin d'informer le public et les téléspectateurs, il faut que :

- l'identification de l'équipe à laquelle appartient chaque attelage soit aisée
- l'identification de la race des chevaux soit également aisée.

A charge pour les équipes :

- d'installer sur le pare crotte de chaque voiture hippomobile susceptible d'être utilisée un panneau mentionnant le nom de son équipe (exemples : « équipe Boulonnaise », « équipe Trait du Nord »...). Ce panneau sera indispensable aussi bien sur le routier que lors des épreuves spéciales ou des défilés.

- Lettres noires sur fond blanc
- Dimension maximum : 50 cm * 25 cm

- de réaliser et d'installer pour chaque cheval une étiquette semi-rigide portant la race du cheval. Cette étiquette sera fixée sur son harnais, côté opposé au timon, sur les deux faces. Elle devra impérativement être fixée au harnais à chaque fois que le cheval est attelé. Bien entendu, chaque meneur devra s'assurer que l'étiquette correspond bien à la race de ses chevaux.

- Lettres noires sur fond blanc
- Dimension : 30 cm * 10 cm

Aucune autre inscription ne devra figurer sur les panneaux ou sur les étiquettes (logo, sponsor...)

II. ENGAGEMENTS ET RECONNAISSANCE

A. PRE-ENGAGEMENTS.

Clôture impérative le vendredi 16 Mai 2008.

Ils s'accompagnent d'un dépôt de 600 € (pénalités de 50 € par jours dépassés). Cette somme sera perdue pour l'équipe en cas de désistement ou de non confirmation.

Le pré engagement doit préciser :

- le nom de l'équipe.
- le nom, prénom, adresse, téléphone, fax et mail du chef d'équipe.
- **La catégorie dans laquelle l'équipe entend s'engager (cf. I – A)**
Attention une équipe qui s'engage doit comporter absolument 11 paires de chevaux

B. ENGAGEMENTS DEFINITIFS.

Clôture : le vendredi 8 Août 2008.

Attention : cette date de clôture est impérative : les dossiers complétés et acceptés, après, ne le seront qu'avec une majoration des droits d'inscription de 50 € par jour de retard (cachet de la poste faisant foi).

Montant total de l'engagement : 1200 Euros

Dossier d'engagement :

- fiche d'inscription (annexe 5) signée de l'autorité hippique officielle parrainant l'équipe, du président du Stud Book pour les équipes de races, du chef d'équipe
- **du complément des droits d'inscription soit 600 € (droit d'inscription fixé à 1200 €)**
- **Dossier speaker (pour les relais) : chaque équipe devra fournir une fiche descriptive de leur équipe (description du pays ou de la région d'origine, race(s) des chevaux utilisés, particularités...)**

NB : le dossier d'engagement ne comporte plus l'envoi de photocopies :

- des CO et vaccinations des chevaux
- des licences ou capacité à mener pour les étrangers

C'est donc au **CHEF D'EQUIPE** qu'incombe cette tâche de vérification, avant l'arrivée au Touquet où tous les **originaux** seront contrôlés.

Les meneurs et les chevaux qui ne seraient pas en règle au Touquet donneront lieu à une pénalité de 100 € (payable de suite) par infraction.

C. RECONNAISSANCE D'ITINERAIRE.

Compte tenu du support informatique fourni pour l'itinéraire, il n'est pas prévu de reconnaissance officielle. Seuls les tronçons ouverts à la circulation automobile pourront être reconnus par les équipes qui le souhaitent.

Une réunion de présentation de l'itinéraire sera organisée à Conty (date à fixer au mois d'août)

III. PRISE EN CHARGE PENDANT LA COURSE

(Mardi 16 au dimanche 21 septembre)

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel appartenant ou confié aux équipes.

A. ACCUEIL DES CHEVAUX

22 chevaux par équipe seront hébergés sous abri les nuits du mardi 16, mercredi 17, jeudi 18, vendredi 19 au Touquet et du samedi 20 et dimanche 21 à Chantilly.

Aucun boxe démontable n'est prévu dans les relais.

Un point d'accueil est prévu aux Ateliers du Val de Selle à Conty (7.5 km d'Essertaux).

N.B : Les écuries sont paillées par les organisateurs.

Des ballots supplémentaires, à payer, de paille et de foin de pré sont disponibles auprès des responsables des centres d'accueil (Le Touquet, Chantilly).

Pour les centres d'accueil, les distributions de foin et paille se dérouleront en lieux et horaires définis ultérieurement.

B. ACCUEIL DES EQUIPES.

Repas des équipes, le jeudi soir dans le manège du centre équestre du Touquet : buffet convivial où chaque équipe présente les spécialités régionales ou nationales pour une dégustation commune.

A Chantilly, les équipes disposant de « cantines » pourront les installer (de façon discrète) pour les repas. **Une possibilité de repas commun le dimanche soir à Chantilly est fortement probable.**

Pendant la course, des buvettes et points de restauration sont prévus dans tous les relais ; sauf cas de générosité locale spontanée, les concurrents et accompagnateurs **devront régler leurs achats.**

N.B : Les organisateurs ne prennent pas en charge l'hébergement des équipes ni d'un point de vue matériel, ni d'un point de vue financier. Ils se tiennent cependant à la disposition des chefs d'équipe pour faciliter leur recherche.

Les ressources en gîtes ruraux sont importantes dans le Pas de Calais. Il existe un guide très bien fait et pratique, disponible auprès de l'Office de Tourisme du Touquet, Palais de l'Europe, 62520 LE TOUQUET, téléphone : 03 21 06 72 00.

Pour Chantilly, vous pouvez vous rapprocher de l'office de Tourisme de la ville.

IV. LES EPREUVES SPECIALES ET MINI SPECIALES

Le nombre et lieu restent à déterminer.

Elles feront l'objet de règlement particulier et tout ce qui n'y sera pas précisé fera référence au règlement des compétitions FEI.

A. ORDRE DE DEPART.

L'ordre de départ des épreuves spéciales, hors mini-spéciales relais chronométré en paire sur le routier, est tiré au sort lors **de la réunion en août à Conty** ; il est inversé une fois sur deux.

Les concurrents ne se présentant pas à l'heure sur une épreuve spéciale passeront en fin d'épreuve. Ils seront classés normalement sur l'épreuve. En revanche, l'équipe recevra une **pénalité de 300 points** sur le classement des épreuves spéciales.

B. CLASSEMENT DES EPREUVES SPECIALES ET MINI SPECIALE.

Le classement de chacune des épreuves spéciales procure des points, selon le barème suivant

	MINI SPECIALE	SPECIALE
1 ^{er}	0	0
2 ^{ème}	30	40
3 ^{ème}	60	70
4 ^{ème}	80	100
5 ^{ème}	100	130
6 ^{ème}	120	160
7 ^{ème}	140	180
8 ^{ème}	150	200
9 ^{ème}	160	220
10 ^{ème}	170	240
11 ^{ème} et suivant	180	260
Éliminé abandon	200	300
Non partant	Pénalité d'une étape non parcourue	400

C. LISTE DES EPREUVES POSSIBLES

- Relais rapide à 4 chevaux (inversion des volées et des timoniers) - Le Touquet
- Plusieurs Relais rapides ou mini-spéciales pendant le routier**
- Marathon « choisissez vos points » - Le Touquet
- Maniabilité / Traction**
- Epreuve de traction (flobart) - Boulogne/Mer
- Débardage ou labour**
- Maniabilité à la voix - Parc du Marquenterre**
- Epreuve montée : reprise en musique (KÜR) - Clermont
- Trophée spécial (hors classement général) : reconstitution historique de 7 minutes sur le thème de l'Histoire de Vatel - Chantilly**

V. DEFILES

Les défilés sont obligatoires en respectant le nombre d'attelages prévus, sous peine de **pénalités 400 points.**

Au Touquet le vendredi matin : **3 attelages**, et à Boulogne/Mer le vendredi après midi : **2 attelages.**

VI. LA ROUTE DU POISSON PROPREMENT DITE.

Elle se compose de 21 étapes de liaison de Boulogne sur Mer à Chantilly.

Il est rappelé que les attelages doivent respecter les dispositions du Code de la Route (les carrefours ne sont pas neutralisés). Le fléchage est mis en place à titre d'aide ; mais seul le routier attelage ou la carte pour les étapes « aventure » fait foi en cas de disparition du fléchage.

A. PRESENTATION GENERALE.

1. Longueur des étapes.

Chaque étape fait en moyenne 14,5 km avec une fourchette de 10 à 19 km L'ensemble du parcours étant de **308 km.**

2. Condition de participation des chevaux.

Une paire de chevaux n'aura le droit qu'à un maximum de 3 participations au total, étapes de liaison et épreuves spéciales confondues (hors mini spéciale et relais à quatre). Chaque paire de chevaux participant à une ou plusieurs épreuves spéciales devra obligatoirement participer à au moins une étape de liaison.

Seule la 11^{ème} paire n'est pas obligée de participer à une étape de liaison mais reste soumise à la règle du maximum de 3 participations.

Les volées utilisées pour le départ de Boulogne et l'arrivée à Chantilly ne sont pas incluses dans la règle des 3 participations. Cette 11^{ème} paire peut donc servir pour les attelages à 4 chevaux sortant de Boulogne et arrivant à Chantilly.

Pour permettre aux chevaux de se reposer, un attelage ayant pris un départ au relais "n" ne pourra être remis dans la course avant le relais "**n+6**"

Pendant la course, la participation d'une paire **à une épreuve spéciale avant le départ sur le routier**, n'entraîne pas un repos minimal de **n+6.**

Condition de repos minimal non respectée pénalité de 300 points

Condition du nombre maximal d'épreuves non respectée pénalités de 300 points

Dans ces deux cas à l'arrivée de l'étape les pénalités seront doublées si les vétérinaires constatent une fatigue excessive.

3. Horaires

Départ du premier attelage de **Boulogne sur Mer** sur le quai devant la Chambre de Commerce le **samedi 20 septembre à 8h.** Départs ensuite échelonnés toutes les 5 minutes.

Les équipes partiront dans l'ordre croissant du coefficient de temps moyen de l'ensemble des paires de l'équipe.

En cas d'égalité de coefficient, les équipes partiront dans l'ordre croissant d'arrivée au classement du marathon.

4. Vitesses et temps accordé.

Les étapes doivent s'effectuer en un temps accordé correspondant à une vitesse comprise entre 10 et 14 km/h fixé en fonction de la longueur de l'étape et de son dénivelé. C'est le temps accordé de base.

Pour les chevaux légers, le temps accordé est réduit de 5% compte tenu de l'écart du poids moyen des chevaux au poids moyen de base calculé en fonction de leur taille moyenne (voir I-D-5 p9). C'est le temps accordé corrigé.

Pour les chevaux semi-lourds dont le poids est supérieur de plus de 6% au poids moyen de base calculé en fonction de leur taille, le temps accordé est majoré de 3%.

Pour les chevaux lourds dont le poids est supérieur de plus de 10% au poids moyen de base calculé en fonction de leur taille, le temps accordé est majoré de 6%

L'attelage doit s'efforcer de réaliser le temps accordé (éventuellement majoré ou réduit) dans une **fourchette de tolérance de 2%**.

Si le temps réel est dans la fourchette de tolérance, l'attelage n'encourt pas de pénalité.

Si l'attelage est trop lent, c'est à dire si le temps réel est supérieur au temps accordé **+ 1%**, il encourt une pénalité de 1 point par seconde entre le temps réel et le temps accordé (éventuellement corrigé).

Si l'attelage est trop rapide, c'est à dire si le temps réel est inférieur au temps accordé **moins 1%**, il encourt une pénalité de 1 point par seconde entre le temps accordé (éventuellement corrigé) et le temps réel.

Exemple : pour une étape, le temps accordé de base est de 1h25mn55s : **fourchette de tolérance de 52 secondes.**

- **Equipe 1** : elle n'a ni majoration ni minoration de temps. Elle doit parcourir l'étape dans une fourchette de temps comprise entre **1h25mn03s (temps accordé -1%) et 1h26mn47s (temps accordé +1%)**

L'étape est parcourue par l'équipe dans un temps de 1h25mn13s, donc dans la fourchette. L'attelage n'encourt aucune pénalité.

- **Equipe 2** : le poids moyen de la paire est supérieur au poids moyen de base majoré de 6%. Elle bénéficie donc du temps accordé majoré de 3% : **1h28mn30s. L'étape doit donc être couverte dans une fourchette de temps compris entre 1h27mn36s (temps accordé majoré -1%) et 1h29mn24s (temps accordé majoré +1%).**

L'étape est parcourue par l'équipe dans un temps de 1h26mn55s. L'attelage a été trop rapide.

L'attelage encourt une pénalité d'1 point par seconde calculé par l'écart entre le temps réel et le temps accordé corrigé, c'est à dire 1mn35, soit **95 secondes ou points de pénalité.**

- **Equipe 3** : le poids moyen de la paire est supérieur au poids moyen de base majoré de 10%. Elle bénéficie donc du temps accordé majoré de 6% : **1h31mn04s. L'étape doit donc être couverte dans une fourchette de temps compris entre 1h30mn09s (temps accordé majoré -1%) et 1h31mn59s (temps accordé majoré +1%).**

L'étape est parcourue par l'équipe dans un temps de 1h30mn59s, donc dans la fourchette. L'attelage n'encourt pas de pénalité.

- **Equipe 4** : le poids moyen de la paire est inférieur à 93% du poids moyen de base. Elle bénéficie donc du temps accordé réduit de 5% : 1h21mn37s.

L'étape doit donc être couverte dans une fourchette de temps accordé compris entre 1h20mn48s (temps accordé réduit -1%) et 1h22mn36s (temps accordé réduit +1%).

L'étape est parcourue par l'équipe dans un temps de 1h25mn10s. L'attelage a été trop lent. Il encoure une pénalité d'1 point par seconde calculé par l'écart entre le temps réel et le temps accordé corrigé, soit 3mn33s, soit **213 secondes ou points de pénalité**.

5. Allures.

Les étapes s'effectuent normalement au trot. Certains passages difficiles nécessitent de passer au pas. C'est le rôle du meneur de régler la vitesse de l'attelage en fonction de l'aptitude des chevaux, du dénivelé, du temps restant disponible et de la distance restant à parcourir.

Sur le dernier kilomètre avant les relais, des pancartes **ou des marquages au sol** placés par les organisateurs sur l'itinéraire indiqueront aux meneurs la distance (1km, 500m) restant jusqu'à la ligne d'arrivée du relais aval.

Le passage de l'attelage devant la pancarte (ou le marquage) 500m sera **signalé par des membres de l'équipe au commissaire présent sur la ligne chronométrage**. A charge des commissaires d'informer le relais. Cette information sera diffusée dans le relais grâce à une sonorisation.

Arrivée dans les relais : pour éviter de donner l'impression au public que les chevaux sont fatigués, les attelages seront incités à prendre le trot en arrivant à proximité des relais. En effet, la ligne d'arrivée (ou de chronométrage) sera matérialisée entre 200 et 300 mètres en amont du relais. Les attelages dont les chevaux ne sont pas fatigués auront ainsi tout intérêt à trotter, le temps comptant désormais pour l'étape suivante.

L'utilisation du fouet est interdite avant l'entrée du relais et après la sortie du relais. Les meneurs doivent avoir leur fouet en main, mais ne doivent pas s'en servir.

Un usage du fouet dans cette zone sera pénalisé de 600 points.

6. Dépassement

Les dépassements sont laissés à l'initiative des meneurs, dans le respect des règles de **sécurité et de savoir-vivre**. Un échange courtois sur les heures d'arrivée permettra de résoudre les problèmes.

7. Heure officielle - Chronométrage

Des horloges contrôlées par satellite fonctionnent dans tous les relais sous la responsabilité du jury de terrain qui peut communiquer à tout moment l'heure officielle au correspondant d'équipe.

L'horaire de franchissement de la ligne d'arrivée en amont du relais ou ligne de chronométrage est à la fois l'heure d'arrivée de l'étape s'achevant et heure de l'étape débutant sauf en cas de neutralisation.

Le temps d'un attelage sur une étape est obtenu par différence des heures de l'horloge officielle du relais arrivée et de celle du relais départ.

8. Heures de passage sur la ligne de chronométrage

Il appartient aux équipes elles-mêmes de récupérer l'heure de passage à la ligne chronométrage. A charge pour chaque équipe de gérer ses horaires.

9. Arrêt imposé sur la ligne de chronométrage

En cas de difficulté ou d'encombrement au relais, le juge présent au relais prévient les responsables de la ligne de chronométrage.

Le commissaire de la ligne chronométrage arrête autant que de besoin l'attelage arrivant une fois que celui-ci a franchi la ligne pour lui donner le « top arrivée ». Quand le relais est dégagé, un « top départ » (heure de départ notée par le juge sur la ligne chronométrage) de l'étape qui commence est donné par le nouveau passage de la ligne.

Le temps d'immobilisation imposé à la ligne de chronométrage par le jury de terrain n'est, bien entendu, pas compté dans le temps de l'étape aval.

10. Regroupements

Il est prévu des arrêts dans certains relais, destinés à regrouper la course, de façon à :

- rapprocher les équipes placées en tête de celles qui ferment la marche
- ne pas prendre trop d'avance sur l'horaire prévu de passage aux relais.

La durée prévue de l'arrêt est de 5 à 15 mn voire 30mn: toutefois, le Comité Organisateur se réserve le droit d'allonger ou de raccourcir ce temps d'arrêt et l'intervalle de départ.

Les relais où seront effectués les regroupements disposeront de 2 lignes chrono distinctes : arrivée et départ.

Le top départ est du ressort du jury de terrain. Le départ sera donné pour tous les attelages.

Exemple : l'équipe arrivant première au relais N... sera stoppée 15mn. Le top départ lui sera donné 15mn après son arrivée au relais, les autres équipes partant ensuite toutes les 5 minutes ; les équipes arrivant les dernières au relais N... pourront ne pas avoir de temps d'arrêt. Dans ce cas, afin qu'elles ne soient pas pénalisées par rapport aux équipes ayant été arrêtées, elles auront un « top départ » dès que l'attelage partant sera prêt.

11. Départ à Boulogne et arrivée à Chantilly à 4 chevaux

Pour donner de la tenue à notre départ et à notre arrivée, ceux-ci se feront en attelage à 4.

Rapidement après Boulogne, en un endroit donné, les volées seront retirées et la caisse de poisson sera remplacée par la caisse de produits dérivés de la mer.

Juste avant Chantilly, en un endroit donné, les volées seront ajoutées pour entrer en attelage à 4 dans la ville.

Le temps pris pour ces changements sera inclus dans le temps global de l'étape. Aucun arrêt du chronométrage n'est prévu.

Il n'est pas tenu compte de la participation des paires de volée dans la règle des trois épreuves.

B. INCIDENTS EN COURS D'ETAPE

1. Retard trop important d'une équipe

En course, pour une équipe donnée, un écart maximum de 10 minutes est toléré entre son horaire théorique de passage au relais et son horaire réel.

Si cet écart dépasse 10 minutes, le grand jury demande au jury de terrain de faire partir de la ligne chronométrage le nouvel équipage avec la voiture de remplacement. L'équipe rapatriée au relais suivant la caisse de produits de la mer sur la voiture utilisée.

Quoi qu'il arrive, le relais et le vétérinaire attendent l'arrivée des retardataires.

2. Pénalités

Les étapes interrompues ou non parcourues se voient créditées de 600 points supplémentaires aux pénalités encourues par le plus mauvais équipage (doublé lorsque l'étape a été interrompue à l'initiative du jury pour épuisement des chevaux).

VII. MESURES DE PROTECTION DES CHEVAUX

Des contrôles vétérinaires peuvent intervenir à tout moment de la course. Ils sont systématiques à l'arrivée dans chaque relais, dans une enceinte prévue pour le contrôle vétérinaire.

Sont admis dans l'enceinte du contrôle une personne par cheval, plus le correspondant et le vétérinaire de l'équipe. Aucune autre personne ne sera admise à approcher les chevaux pendant toute la durée du contrôle vétérinaire sans avis de celui-ci.

A l'arrivée des chevaux dans le relais, le chef de relais ou son préposé inscrit l'heure d'arrivée dans le relais (étiquette collée sur le meneur). Les chevaux doivent être présentés dételés au contrôle vétérinaire 5mn après leur arrivée au relais, puis sur notification du vétérinaire à 25 minutes de l'arrivée.

Pour chaque cheval a été établie, lors de la visite préalable au Touquet, une fiche de suivi vétérinaire (cf. annexe 3) qui le suit dans tous ses déplacements. Elle doit être présentée à chaque contrôle et être visée par le vétérinaire. Elle permet au vétérinaire de connaître les appréciations de son confrère au contrôle précédent, si le cheval a déjà fait une étape.

Lors de ces contrôles, après avoir relevé les numéros de transpondeur, le vétérinaire officiel juge l'état des chevaux (boiterie, fatigue...), évalue leur état clinique et appuie son jugement sur des mesures objectives des réactions physiologiques des dits chevaux à l'effort (fréquence cardiaque, arythmie, rythme respiratoire, déshydratation, température...etc.).

Les fréquences cardiaques sont mesurées systématiquement afin d'évaluer l'état de fatigue des chevaux et leurs facultés de récupération.

Une boiterie d'un des chevaux entraîne la disqualification de la paire, considérant que la boiterie est due à un problème sur l'étape aucune pénalité n'est appliquée.

temps	Etat appréciation vétérinaire	pulsation	Effet	pénalités
A 5 mn de l'arrivée au relais	RAS	< 80	Qualifié sans 2 ^{ème} contrôle	
	doute	< 80	2 ^{ème} contrôle à 25 mn obligatoire	
		>80	2 ^{ème} contrôle à 25 mn obligatoire	
	boiteux		<i>disqualifié</i>	0
	Blessé ou ayant subi mauvais traitement		<i>disqualifié</i>	600 points
	Absence au contrôle		<i>disqualifié</i>	1200 points
	Présenté au 1 ^{er} contrôle après 25 mn			600 points
A 25 mn de l'arrivée au relais	RAS	< 80	qualifié	
	RAS	> 80	Contrôle à 40mn	600 points
	Fatigue excessive		<i>disqualifié</i>	600 points
	Fatigue excessive sur Suitée		<i>disqualifié</i>	1200 points
A 40 mn de l'arrivée au relais	RAS	< 80	qualifié	
	RAS	> 80	<i>disqualifié</i>	

La décision du vétérinaire officiel est sans appel.

Toutes ces informations sont à noter sur la fiche du carnet de contrôle vétérinaire (annexe 5) qui doit être visée par le délégué de l'équipe avant que le double lui soit remis.

Le carnet de contrôle vétérinaire sera remis au responsable du bureau des calculs présent dans certains relais.

NB : L'organisation possédant des kits pour les contrôles anti-dopages, des contrôles inopinés seront effectués.

VIII. JURY

Le jury est composé d'un grand jury, d'un jury d'appel, de six jurys de terrain et de juges pour les épreuves spéciales.

Le comportement incorrect d'un membre d'une équipe à l'encontre du jury ou d'un membre de l'organisation pourra être sanctionné par une amende de **200 € payable à Chantilly**.

A. GRAND JURY.

Il se compose de deux ou trois juges, dont un président. Il sera en liaison téléphonique permanente avec le comité d'organisation, pour assurer l'ensemble de la course, les spéciales et mini-spéciales.

Le grand jury intervient dès que le règlement n'est pas assez précis pour régler un cas particulier. Il tranche en premier ressort au bénéfice du meneur.

Il constitue également un jury d'appel immédiat et gratuit à l'encontre d'une décision d'un jury de terrain.

Il décide de la mesure à adopter lorsqu'un attelage est trop attardé. Il décide du nombre et de la durée des regroupements (pour resserrer la course).

Il se fait présenter régulièrement les résultats par le bureau des calculs. Il communique les résultats provisoires aux chefs d'équipes à Chantilly le dimanche en début d'après-midi et reçoit leurs observations pendant une heure. Il étudie alors ces observations et arrête ensuite les résultats définitifs. D'une façon générale, il prend toute décision rendue nécessaire par le déroulement de la course.

B. JURY D'APPEL.

Il est composé de deux juges dont un président. Il examine les recours présentés par les chefs d'équipe. Tout recours au jury d'appel doit être présenté par écrit avec dépôt d'une caution de 80 € (par espèce ou chèque).

Ce jury se réunira en particulier au Touquet le jeudi 18 septembre pour examiner les recours déposés au sujet des pesées ou de la toise des chevaux.

Il procédera lui-même à de nouvelles pesées et à un nouveau toisage des chevaux, objets d'un recours. Ses décisions sont définitives.

Le jury d'appel se réunira également le dimanche vers 14h pour examiner les recours déposés à l'issue de la course, après publication des résultats définitifs.

C. JURY DE TERRAIN.

Six jurys de deux juges contrôlent le déroulement de la course, chacun assurant 4 ou 5 relais. Ils sont responsables du chronométrage qu'ils peuvent déléguer.

Ils assument la responsabilité des arrêts imposés sur la ligne de chronométrage ou dans le relais, des doubléments au relais et des mesures de retardement d'attelages prises pour

favoriser la fluidité du trafic. Ils demandent au grand jury l'autorisation de faire sauter une étape à une équipe attardée.

Ils vérifient le bon déroulement du relais, en particulier dans le domaine de l'enregistrement des données - résultats. En cas de difficulté, ils ont autorité sur le chef de relais.

Pendant toute la durée du relais, ils travaillent en étroite relation avec les vétérinaires officiels chargés de l'examen des chevaux.

Ils s'assurent que l'identification des chevaux est bien réalisée à l'arrivée avant tout examen vétérinaire (lecture du transpondeur)

Ils remettent les carnets de contrôle vétérinaire au responsable du bureau des calculs.

D. JURYS DES EPREUVES SPECIALES

Les jurys des épreuves spéciales sont constitués de personnes ayant compétence pour la spéciale considérée. Ils sont chargés de vérifier la bonne organisation de l'épreuve et peuvent demander à l'organisateur sur place les modifications ou aménagements qu'ils jugeraient utiles.

Ils sont chargés de l'application du règlement de chaque spéciale.

Ils notent chaque concurrent, décident des pénalités et établissent le classement.

Le classement est publié à l'issue de chaque spéciale et est transmis au bureau des calculs

E. EXAMEN DES RESULTATS.

Le grand jury, les jurys de terrain et le bureau des calculs se réunissent le dimanche 21 septembre à l'issue de la dernière spéciale, pour l'examen des résultats avant communication aux chefs d'équipes.

Horaire prévisionnel : 14h affichage provisoire et distribution aux chefs d'équipe d'une liasse de résultats
 14h à 15h études des réclamations puis publication des résultats officiels

F. EQUIPE SECURITE

Une équipe « sécurité » sera présente tout au long du parcours. Elle sera opérationnelle sur l'axe Boulogne jusqu'à l'arrivée.

Cette équipe est identifiable par une tenue vestimentaire appropriée « Sécurité Course » et par des véhicules identiques équipés de gyrophares et d'autocollants « Sécurité Course ».

La mission de ces personnes est de porter assistance à tout véhicule (attelages, voitures ouvrees et suiveuses, camions) en difficulté sur l'itinéraire et risquant de perturber le passage de la course.

Elle peut assurer et faciliter le passage des attelages en certains points délicats (carrefours) non protégés par des commissaires et contrôle le respect des zones de délestage.

Elle informera immédiatement la direction de course de tout manquement au règlement ainsi que du comportement indélicat d'un membre d'une équipe.

Le responsable de l'équipe sécurité est le seul interlocuteur entre l'équipe et la direction de course.

L'équipe sécurité n'intervient pas sur les relais qui restent sous la responsabilité des chefs de relais.

Le responsable sécurité est en contact permanent avec les forces de gendarmerie, les centres de secours (pompiers, SAMU) pour tout problème pouvant surgir sur le domaine public.

Un compte rendu final sera établi auprès du directeur de course à Chantilly pour toutes les interventions auxquelles l'équipe sécurité aurait pris part et pouvant avoir une incidence sur le classement.

IX. CLASSEMENT ET PRIX.

Des plaques seront distribuées.

Les 4 classements sont les suivants :

- un classement « étapes de route »,
- un classement « épreuves spéciales »,
- un classement combiné
- un classement pour le trophée spécial « Vatel »

A. ETAPES DE ROUTE.

L'équipe gagnante est celle qui a obtenu le moins de points de pénalités (y compris les pénalités complémentaires) sur le parcours, Boulogne sur mer – Chantilly.

En cas d'ex æquo, ils sont départagés par la somme des secondes d'écart par rapport aux temps idéaux des différentes étapes.

B. EPREUVES SPECIALES

Le classement est obtenu en additionnant les points de pénalités de chaque équipe dans les épreuves spéciales et mini-spéciales chronométrées.

L'équipe ayant le moins de points de pénalités est classée première. En cas d'ex æquo, c'est l'équipe totalisant le plus de premières places qui est déclarée vainqueur. En cas de nouvel ex æquo, sont prises en compte le nombre de secondes places etc...

C. CLASSEMENT COMBINE

Il est obtenu en additionnant les points de pénalités du classement général « étapes de route » et les points de pénalités du classement « épreuves spéciales ».

L'équipe remportant le classement combiné est déclarée vainqueur de la Route du Poisson 2008.

D. LE TROPHEE SPECIAL VATEL

Cette épreuve obtiendra une récompense à part.

Elle sera jugée dans la technique et dans la création artistique par le Grand Jury. Les représentants des grandes Institutions partenaires pourront émettre un avis sur l'harmonie et la création artistique.

Le Grand Jury reste seul juge de cette épreuve.

X. CHANTILLY, DIMANCHE APRES-MIDI.

La présence de toutes les équipes est obligatoire. Une équipe absente sera disqualifiée et perdra son classement.

Seront prévus sur le site :

- un PC d'accueil des concurrents
- un PC jury avec le bureau des calculs
- un PC d'organisation Route du Poisson (AP3C)
- un PC vétérinaire
- un point d'accueil public
- un village sponsors et V.I.P
- un point d'accueil presse
- un PC sécurité

PRIORITES D'ENGAGEMENT DES EQUIPES

- F1 équipe de race française
- P1 équipes partenaires de l'organisation (Bienvenue à la Ferme)
- I1 équipe de race internationale (au moins 3 pays différents)
- E1 équipe de race étrangère
- S2 équipe spéciale internationale (3 pays ; critère original)
- S1 équipe spéciale nationale
- E2 équipe nationale étrangère
- B1 équipe frontalière (la France est l'un des pays)
- B2 équipe frontalière (la France n'est pas l'un des pays)
- E3 autre équipe étrangère
- I2 autre équipe internationale
- F2 équipe régionale française
- F3 équipe départementale française
- F4 autre équipe française

RECAPITULATIF DES PENALITES

PENALITES SUR UNE ETAPE	JUGES	points	page
MENEUR N'AYANT PAS SON FOUET EN MAIN	tout jury	100	p 12
DOSSARD NON PORTE PAR LE MENEUR	tout jury	100	p 12
ERREUR DE DOSSARD	bureau des calculs	180	p 12
VEHICULE EQUIPE(VL ou PL) SUR ITINERAIRE ATTELAGE	tout jury	600	p 16
VOITURE SUIVEUSE DANS UNE ZONE AVENTURE	tout jury	600	p 15
VOITURE SUIVEUSE DEVANT ATT sans autorisation ou sur ligne chrono	tout jury	100	p 15

ETAPE NON TERMINEE	tout jury	600	P 26
PENALITE =total points du dernier de l'étape	BUREAU DES CALCULS		
INTERDICTION DE POURSUIVRE POUR FATIGUE EXCESSIVE	juges , vétérinaires officiels	600+600	P 26
NON RESPECT DU NOMBRE DE 3 EPREUVES PAR PAIRE	bx des calculs	300	P 22
NON RESPECT DU REPOS MINIMAL (REGLE N+6)	bx des calculs	300	P 22

PENALITES AU RELAIS			
VOITURE SUIVEUSE DANS ZONE INTERDITE	tout jury	300	P 15
UTILISATION DU FOUET A L'ENTREE ET A LA SORTIE DU RELAIS	tout jury	600	p 24
PULSATIONS SUPERIEURES A 80 BAT/MN A 25 mn	VETERINAIRE	600	P 27
PRESENTE AU 1ER CONTRÔLE APRES 25 MN	VETERINAIRE	600	P 27
BOITEUX	VETERINAIRE	0	P 27
ABSENCE AU CONTRÔLE VETERINAIRE	VETERINAIRE	1200	P 27
BLESSURE, MAUVAIS TRAITEMENT	VETERINAIRE	600	P 27
FATIGUE EXCESSIVE	VETERINAIRE	600	P 27
FATIGUE EXCESSIVE SUR SUITEE	VETERINAIRE	1200	P 27

disqualifié
disqualifié
disqualifié
disqualifié

PENALITES GENERALES			
NON RESPECT DES INSCRIPTION DE PARRAINAGE (voiture et harnais)	tout jury	180	P 18
NON RESPECT DE ORDRE DE PASSAGE DES SPECIALES	juges des spéciales	300	P 21
NON PARTICIPATION A UNE SPECIALE OU AUX DEFILES	juges des spéciales , bx des calculs	400	P 22

	PRIX A PAYER EN CAS DE PERTE ou D'INFRACTION		
VACCINATIONS ET/OU CERTIFICAT NON A JOUR	100 € par cheval		p 7
MENEURS QUI NE SONT PAS EN REGLE	100 € par meneur		p 19
CAUTION CHEQUE DE 70 € POUR LE MATERIEL A RENDRE			p 12
PAR DOSSARD	15€		
CAISSE PRODUITS DE LA MER	40€		

**VISA DES INSPECTIONS VETERINAIRES
Route du Poisson 2008**

(ECRIRE EN MAJUSCULES, TOUT REMPLIR SAUF LES PARTIES GRISEES)

NOM DE L'EQUIPE :

DOSSARD :

	Premier Cheval		Deuxième Cheval	
NOM				
N° DE LA PUCE				
JUMENT *	SUITEE	NON SUITEE	SUITEE	NON SUITEE
CHEVAL *	MALE	HONGRE	MALE	HONGRE
N° CODE				
VISA INITIAL				
VISA EPREUVE 1				
VISA EPREUVE 2				
VISA EPREUVE 3				

Ce document est à remplir par l'équipe (NE PAS REMPLIR LES PARTIES GRISEES) et à présenter à l'inspection initiale au Touquet et à tous les contrôles vétérinaires pour visa.

Il doit être conservé par le meneur

** entourer la bonne réponse*

ROUTE DU POISSON 2008

Nom du vétérinaire:

EQUIPE:

ARRIVEE A L'ETAPE:

Numéro de dossard du meneur:

(deux chiffres)

Heure d'arrivée:

hh mm ss

(inscrire le temps de la vignette)

Puce du cheval A

inscrire le n°simple correspondant à la puce

Rythme cardiaque à 5 min.

Rythme cardiaque à 25 min.

Puce du cheval B

inscrire le n°simple correspondant à la puce

Rythme cardiaque à 5 min.

Rythme cardiaque à 25 min.

Pour un des deux chevaux au moins:

- Pulsations supérieures à 80 bat/min à 25mn.
- présenté au 1er contrôle après 25mn
- boiteux
- absence au contrôle vétérinaire
- Blessé ou ayant subi mauvais traitements
- Fatigue excessive sur suitee
- Fatigue excessive

AP3C

FICHE D'INSCRIPTION (à remplir en lettres majuscules) POUR LE 08 AOUT 2008

NOM DE L'EQUIPE :

NOM DU CHEF D'EQUIPE :

ADRESSE :

.....

TELEPHONE : PORTABLE (pendant la course).....

FAX :E-MAIL :

NOM ET ADRESSE DE L'ASSURANCE : (fournir l'attestation)

.....

AUTORITE(S) HIPPIQUE(S) PARRAINE(S)

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Nom du Président et Signature :

Nom du Président et Signature

Je soussigné(e), M....., chef d'équipe
....., déclare avoir pris connaissance du règlement édition
2008 et m'engage à en accepter toutes les conditions et en particulier je reconnais avoir vérifié
avant le regroupement au Touquet, que tous les chevaux de mon équipe satisfassent aux
conditions sanitaires (vaccinations à jour) et que les meneurs et grooms possèdent bien les
licences et qualifications requises.

Lu et approuvé, date et signature

ENGAGEMENT DES ATTELAGES

Fiche à préparer pour la pesée toise au Touquet le 17 septembre 2008

(ECRIRE EN MAJUSCULES, TOUT REMPLIR SAUF LES PARTIES GRISEES)

NOM DE L'EQUIPE :

ATTELAGE :(inscrire n° de 1 à 11)

	MENEUR	GROOM	GROOM
NOM			
PRENOM			
N° DE LICENCE			

	Premier Cheval		Deuxième Cheval	
NOM				
N° SIRE				
RACE EXACTE				
ROBE				
DATE DE LA DERNIERE VACCINATION (grippe)				
N° DE LA PUCE				
JUMENT *	SUITEE	NON SUITEE	SUITEE	NON SUITEE
CHEVAL *	MALE	HONGRE	MALE	HONGRE
TAILLE				
POIDS				
N° DOSSARD				

* entourer la bonne réponse

NE PAS REMPLIR LES PARTIES GRISEES